
APPEL À PROJETS À DESTINATION DES ASSOCIATIONS « Fêtes Jean de La Fontaine »

Les Fêtes Jean de La Fontaine représentent l'évènement phare de notre Ville chaque année. Pour que nous puissions tous célébrer notre poète, la Ville propose aux associations de participer aux festivités.

Qui est concerné ?

Toutes les associations musicales et d'exhibitions domiciliées ou œuvrant à Château-Thierry peuvent répondre à cet appel à projet.

Quels critères de sélection des projets ?

Deux activités différentes font l'objet de cet appel à projet :

- **Défilé : la Ville recherche des associations musicales costumées en capacité de tenir une cadence régulière sans spectacle statique.**

Le nombre de place est limitée.

- Aubades dans les maisons de retraite : la Ville recherche des associations proposant une prestation d'exhibition statique pour animer les 4 maisons de retraites.

Les spectacles statiques pourront être présentés à l'issue du défilé, après passage du cortège.

Le choix des associations se fera selon la prestation proposée.

Quelle participation financière ?

Chaque projet sélectionné sera accompagné par la Ville à hauteur de 200 € TTC, à réception d'une facture.

Comment faire une demande ?

Complétez la fiche projet de ce document. Cette fiche doit être retournée dûment complétée à la mairie de Château-Thierry,

Service Événementiel : evenementiel@ville-chateau-thierry.fr 03 23 84 87 06

Un comité de sélection composé par la Ville étudiera chaque proposition.

Pour les propositions retenues, un contrat de prestation établira les modalités.

